

LE LABEL FOIRE DE FRANCE



En France **seulement 36 foires sont labellisées**. Au même titre que Paris, Marseille, Bordeaux, Nantes, la Foire de Béré a obtenu en 2006 le label "Foire de France" qui garanti qualité, choix et sérieux aux exposants comme aux visiteurs.

Les données clefs des foires-expositions en France

Internationale, régionale ou locale, la foire-exposition réunit **l'ensemble des acteurs socio-économiques d'une région** et propose au visiteur une rencontre avec tous les représentants de la vie économique industrielle, artisanale et sociale.

Vecteur de promotion économique pour l'ensemble de la région, ce rendez-vous d'affaires présente une **offre généraliste unique** en terme de biens d'équipement, de consommation et de services.

Dans une ambiance **conviviale et festive**, le visiteur peut ainsi comparer les produits d'un même genre entre eux, se faisant une idée des différentes solutions qui s'offrent à lui, en toute liberté. La foire constitue pour nombre de petites entreprises, artisans ou commerçants, **l'un des principaux moyens de développement de leur activité**.

Qu'est-ce que le référentiel 'Foire de France' ?

Le référentiel "Foire de France" définit les caractéristiques fondamentales d'une foire-exposition et les engagements que doivent respecter les organisateurs pour que leur manifestation soit organisée dans les "règles de l'art", définies par la Profession.

C'est un **référentiel de qualité** qui s'appuie sur les valeurs portées par les foires-expositions dans notre pays :

- Lieu de découvertes
- Convivialité des échanges
- Authenticité et tradition

Ce référentiel est destiné à **développer l'attractivité** des foires-expositions auprès de deux cibles :

• **Les exposants** : Qu'ils représentent de marques nationales ou régionales, des artisans, des fabricants ou commerçants, des collectivités locales ou des associations, tous utilisent la foire pour se faire connaître, rencontrer leurs publics, vendre leurs produits ou services. Certains assurent la pérennité de leur entreprise en réalisant sur la foire la moitié de leur chiffre d'affaires annuel.

Pour un exposant, le Référentiel "Foire de France" est l'assurance que la foire-exposition à laquelle il participe a été conçue par des professionnels et organisée en fonction des caractéristiques des habitants de la zone de chalandise concernée.

• **Les visiteurs** : Face à la concentration des modes de distribution, la foire reste, pour les consommateurs, l'un des derniers lieux pour redécouvrir, dans un cadre festif, une offre de produits et de services variés, pour la vie de tous les jours. Grâce aux pôles "Confort de vie", "Style de vie" et "Vie dans la société" qui structurent l'offre des foires, les visiteurs peuvent comparer, réfléchir et, souvent, concrétiser leurs projets d'équipements.

• **Pour un visiteur**, le Référentiel "Foire de France" est l'assurance que la foire-exposition où il se rend a été conçue pour faciliter sa visite et répondre à ses attentes : découvrir, dans une ambiance conviviale et chaleureuse, de nouvelles idées et prendre des conseils auprès d'exposants attentifs avant un achat potentiel.

Un processus d'obtention exigeant

Pour obtenir le référentiel "Foires de France", la foire candidate doit être adhérente de l'UNIMEV, l'association professionnelle du secteur, et respecter cinquante exigences classées par grands chapitres :

- **l'offre commerciale** (qualité et diversité de l'offre intégrant les spécificités régionales)
- **l'ambiance** (outils d'animations mis en place pour favoriser la création d'une ambiance conviviale)
- **l'agencement et la mise en scène** (éléments favorisant la lisibilité de l'offre et facilitant la cohérence visuelle de la foire-exposition)
- **l'accueil des visiteurs** l'accueil des exposants la communication (éléments de contenus des messages de communication, part du budget consacré à la communication, enquêtes qualitatives sur les exposants et visiteurs)
- **la réglementation** et les usages de la profession (chartes de qualité exposants, contrôle des chiffres clefs par un organisme indépendant)

Chaque demande d'obtention du référentiel est étudiée par un comité de pilotage composé d'élus de l'UNIMEV et de représentants des organisateurs de foires.

La foire candidate doit présenter, pour chacun des cinquante engagements du Référentiel, la justification correspondante par tout moyen.

Un "parrain" est désigné pour suivre, une fois le référentiel accordé, la bonne application des exigences du Référentiel Foires de France pour les prochaines éditions de la manifestation.